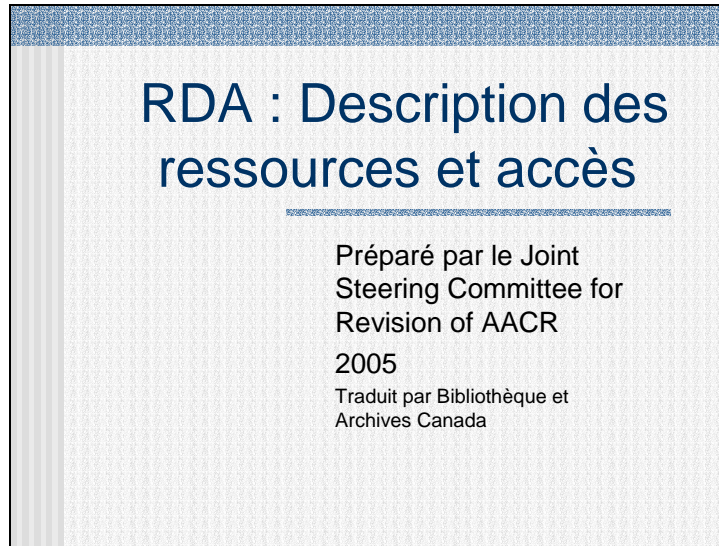


Slide 1



Des travaux sont en cours afin de simplifier, préciser et mettre à jour la norme de contenu la plus utilisée dans le monde en matière de description bibliographique et d'accès, c'est-à-dire les Anglo-American Cataloguing Rules (AACR). Le titre de cette présentation correspond au titre provisoire du nouveau code de catalogage, identifié par l'acronyme RDA.

**Version révisée du 8 juillet 2005**

## Raison d'être des changements

- **Simplifier**
  - Favoriser l'utilisation à titre de norme de contenu pour le système de métadonnées
  - Favoriser la mise en application à l'échelle internationale
- **Assurer une plus grande cohérence, s'il y a lieu**
- **Améliorer la collationnement**
  - Citation/liens au niveau de l'œuvre/de l'expression
  - Nouvelle approche en matière d'IGGD

Pourquoi une nouvelle codification?

Pour nous, il n'est pas question d'entreprendre des changements majeurs comme ceux vécus avec les AACR2 et « l'élimination des superpositions », dont il sera question plus loin. Compte tenu de la complexité de la mise en application des AACR2 aux documents dans l'environnement actuel de médias analogiques, numériques et multimédias, nous croyons que le moment est propice à une simplification du code et à son adoption comme norme de contenu pour la description des ressources.

Nous cherchons également à répondre aux demandes des communautés internationales de bibliothèques et d'autres fournisseurs d'information qui aimeraient que les AACR deviennent une norme internationale. Le nouveau code sera plus facile à utiliser et à interpréter, plus cohérent et moins redondant. Il décrira les éléments communs des divers types de contenu et établira des règles supplémentaires pour les éléments distincts.

En outre, nous voulons régler les problèmes actuels concernant les titres uniformes et les indications générales du genre de document (IGGD). On trouvera dans le code de nouvelles introductions sur les concepts et les procédures pour aider les utilisateurs et lier les règles aux fonctions des catalogues, notamment l'amélioration de la collationnement dans les affichages, en s'appuyant sur les solides assises des méthodes traditionnelles internationales de catalogage.

## Raison d'être des changements

- **Accent sur les principes**
  - Aider le catalogueur à prendre des décisions
  - Fondement : principes internationaux de catalogage
  - Favoriser la mise en pratique des concepts liés aux spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques (SFNB)

Nous voulons modifier l'approche adoptée pour le catalogage, pour revenir à des règles davantage fondées sur les principes, qui aident le catalogueur à prendre des décisions, qui sont simples à utiliser et assurent une plus grande cohérence entre les divers types de contenu et de médias. La norme sera basée sur les principes existants de conception de catalogue et des principes de contrôle bibliographique mondialement reconnus qui sous-tendent les objectifs des opérations de recherche des ressources : trouver, identifier, sélectionner et se procurer les ressources pertinentes. Cela favorisera la mise en œuvre des spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques (SFNB), dont nous discuterons plus loin.

## Slide 4



Les Anglo-American Cataloguing Rules ont connu une évolution intéressante depuis la publication par Panizzi, le « gardien des livres » des 91 règles pour le catalogue du British Museum en 1841.

Au même moment, Charles Ammi Cutter termine ses recherches sur les pratiques de catalogage aux Etats-Unis et publie ses règles en 1876, qui orientent toujours les travaux de catalogage (en particulier trouver et localiser). Il y a eu quatre éditions des règles de Cutter, qui ont jeté les bases des tentatives britanniques et américaines d'établir un ensemble commun de règles.


Cutter : 1876 (1<sup>re</sup> édition), 1889 (2<sup>e</sup> édition), 1891 (3<sup>e</sup> édition) et 1904 (4<sup>e</sup> édition – Rules for a Dictionary Catalog)

Au début du siècle dernier, l'American Library Association (ALA) et la Library Association (Royaume-Uni), ont travaillé de concert pour définir des règles, mais comme elles n'ont pas réussi à s'entendre sur tous les éléments, elles ont publié chacune leur série de règles, en 1902 et en 1908. À l'époque, la Library of Congress participait activement aux travaux de l'ALA et avait établi ses propres règles. Elle a par la suite publié des règles additionnelles qui complétaient celles de l'ALA. Les deux associations professionnelles des É.-U. et du R.-U., avec la Library of Congress, ont poursuivi leurs efforts collectifs pour élaborer des règles, mais en 1941, l'ALA a décidé de publier son

propre code mis à jour. Il y avait donc encore deux codes distincts. En 1949, les règles de l'ALA pour les vedettes auteur et titre étaient jointes aux règles sur le catalogage descriptif de la Library of Congress. Au cours des années 1950, des demandes ont été faites en faveur de règles davantage fondées sur les principes.

## Historique

- 1961 – « Principes de Paris » de l'IFLA
- 1969 – ISBD de l'IFLA
  - Description bibliographique internationale normalisée

The image shows the cover of a report titled 'INTERNATIONAL CONFERENCE ON CATALOGUING PRINCIPLES REPORT'. The cover is light green with black text. The title is centered and reads: 'INTERNATIONAL CONFERENCE ON CATALOGUING PRINCIPLES REPORT'. There is a small line of text at the top, possibly indicating the date or location of the conference.

Mandaté pour examiner les règles en vigueur, Seymour Lubetzky a profité de l'occasion pour élaborer des principes de base qui ont par la suite été transmis à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) pour sa fameuse conférence de 1961.

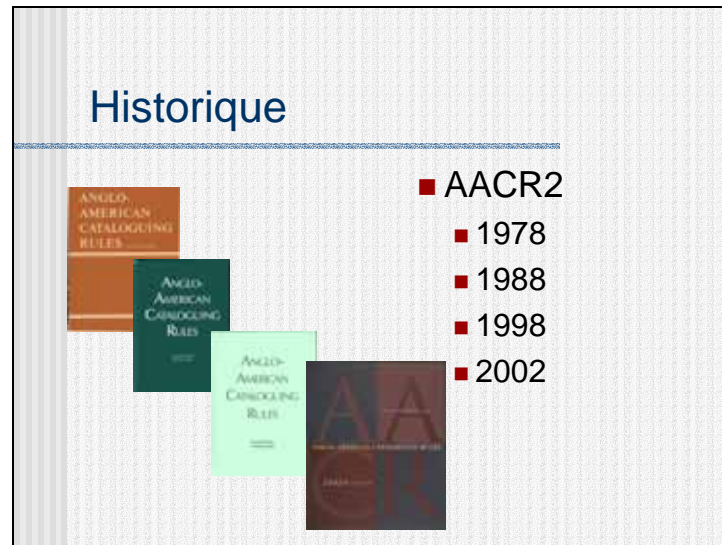
Connus maintenant sous le nom de « Principes de Paris », ces principes constituent la base de pratiquement tous les principaux codes de catalogage utilisés dans le monde.

À la fin des années 1960, l'IFLA a de nouveau réuni des spécialistes pour élaborer la Description bibliographique internationale normalisée (ISBD), qui est également utilisée aujourd'hui à l'échelle internationale pour consigner des éléments descriptifs fondamentaux, selon un ordre précis et une ponctuation définie.

## Slide 6



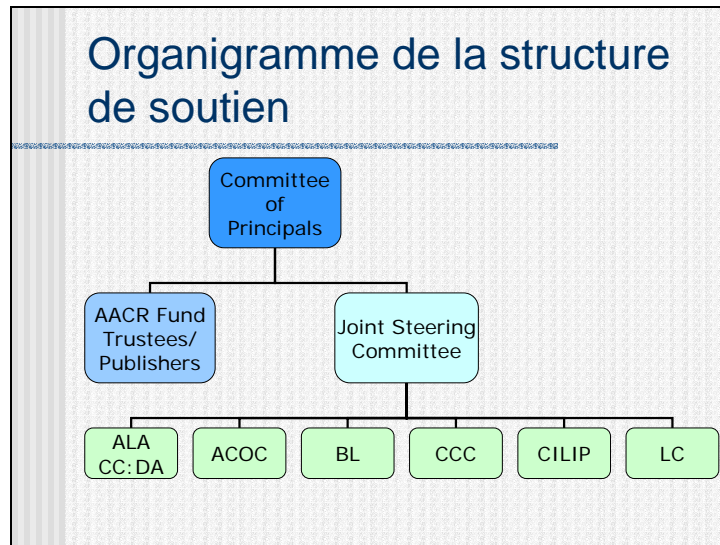
Après l'adoption des Principes de Paris de 1961, d'autres tentatives de création d'un code de catalogage anglo-américain ont été faites, mais les désaccords étaient suffisamment nombreux pour entraîner la publication en 1967 de deux « textes » : l'un britannique, et l'autre nord-américain. Le différend découle en bonne partie du refus de grandes bibliothèques des États-Unis de modifier leur méthode de classement de certaines collectivités sous le nom du lieu, ce qui a donné lieu à la « superposition » d'anciennes méthodes sur les vedettes rédigées selon les nouvelles règles. Dans leur version des règles, les Britanniques ont quant à eux adopté une approche davantage axée sur les principes.



Dix ans plus tard, soit en 1978 dans la foulée d'autres ententes sur l'ISBD conclues en 1969 par l'IFLA et de la volonté des pays de langue anglaise de s'entendre sur des règles, les AACR2 ont été publiées. Il s'agissait d'un grand bouleversement pour les bibliothèques qui avaient adopté l'ancien « document nord-américain ». En effet, elles devaient éliminer des vedettes les « superpositions », c'est-à-dire l'inscription d'une collectivité sous le nom du lieu, pour l'inscrire directement sous le nom de cette collectivité, lorsque celui-ci est distinctif. Avec cette « élimination de superpositions », les vedettes étaient dorénavant plus conformes à une approche axée sur les principes et de l'accord sur les Principes de Paris. C'était un changement coûteux pour les bibliothèques des États-Unis, mais il a été réalisé. Grâce à cette deuxième version des règles, les parties des deux côtés de l'Atlantique (Canada-É.-U.) et le R.-U. adoptaient les mêmes règles. Cela dit, il existait des différences sur certains choix d'options – autorisées par les règles – comme l'utilisation des indications générales du genre de document (IGGD). Les AACR2 intègrent les ISBD et se rapprochent des Principes de Paris, ce qui les rend encore plus semblables aux autres codes de catalogage utilisés dans le monde. Les AACR2 ont été modifiées à quelques reprises (1988, 1998 et 2002). Toutes les nouvelles versions conservent la structure initiale des AACR2, avec des règles révisées pour tenir compte des nouveautés au fil des ans, comme le changement de perspective



concernant les ressources électroniques et les publications en série et les ressources intégratrices.



Avant d’aller plus loin, j’aimerais décrire brièvement les dirigeants et responsables de l’élaboration des AACR, maintenant RDA. Au faîte de la structure, il y a le Committee of Principals (comités des directeurs), formé des directeurs généraux, ou de leurs représentants, de l’American Library Association (ALA), de la Canadian Library Association (CLA), du Chartered Institute of Library and Information Professionnals (CILIP), de la British Library, de la Library of Congress et de Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Il y a également le groupe chargé de la gestion du Fonds des AACR (les sommes provenant de la vente du document des AACR et utilisées pour le maintien et la mise à jour des règles). Les éditeurs proviennent de l’ALA, de la CLA et du CILIP. On retrouve également le Joint Steering Committee for Revision of AACR, qui regroupe des représentants des organismes membres, soit du Library Collections & Technical Services’ Committee on Cataloging : Description and Access (CC :DA) de l’American Library Association, du Australian Committee on Cataloguing (ACOC), de la British Library, du Comité canadien de catalogage (également représenté par un employé de Bibliothèque et Archives Canada), du CILIP et de la Library of Congress.

Slide 9



De gauche à droite, les membres du JSC, et la secrétaire et le rédacteur du Comité.

Marg Stewart – représentante du CCC

Nathalie Schulz – secrétaire du JSC

Barbara Tillet – représentante de la Library of Congress

Sally Strutt – représentante de la British Library et présidente du JSC

Hugh Taylor – représentant du CILIP

Deirdre Kiorgaard – représentante de l'ACOC

Tom Delsey – rédacteur

Jennifer Bowen – représentante de l'ALA

**Conférence internationale de 1997  
sur les principes et l'évolution future  
des AACR**


- Toronto, Canada
- Spécialistes du monde entier invités par le JSC
- Questions concernant la RDA
- Principes
- Contenu c. support
- Structure logique des AACR
- Publications en série
- Mondialisation

Lors de la **Conférence internationale de 1997 sur les principes et l'évolution future des RCAA** tenue à Toronto, le JSC a invité, au nom du Committee of Principals, des experts en catalogage du monde entier pour participer à l'élaboration d'un plan d'action sur l'évolution future des AACR.

Certaines des recommandations de la conférence ont servi de point de départ pour les discussions sur les nouvelles orientations à suivre, comme la volonté de consigner les principes fondamentaux qui sous-tendent les règles et les orientations de l'enjeu « contenu par rapport au support » et la structure logique des AACR. Certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre, comme celles sur les nouvelles perspectives touchant les publications en série. D'autres recommandations en sont encore à l'étape de concepts, comme la mondialisation des règles pour leur utilisation généralisée à titre de norme de contenu pour les notices bibliographiques et les notices d'autorité. Mais ces rêves deviendront un jour réalité : nous y travaillons.

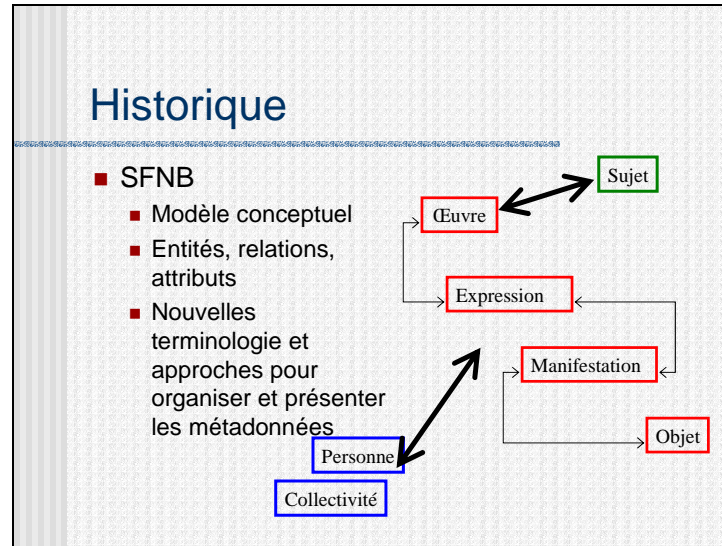
## Historique

- SFNB de l'IFLA
- Besoins des utilisateurs des SFNB
  - Trouver
  - Identifier
  - Sélectionner
  - Se procurer
- Collationner au niveau de l'œuvre / de l'expression

The image shows the cover of a red book titled 'IFLA Publications' and 'Functional Requirements for Bibliographic Services'. The cover features the IFLA logo and some text in French, including 'Les exigences fonctionnelles des services bibliographiques'.

Pour en arriver à la situation actuelle, il y a eu d'autres événements, dont la conception d'une nouvelle vision de l'univers bibliographique.

De 1992 à 1996, un groupe de travail de l'IFLA a élaboré un modèle conceptuel, les « Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques (SFNB) », qui ont été publiées en 1998. Celles-ci confirment les objectifs fondamentaux des catalogues et la valeur des relations permettant aux utilisateurs de satisfaire leurs besoins fondamentaux liés au catalogue, soit trouver, identifier, sélectionner et se procurer l'information voulue. De plus, les SFNB créent une structure de base pour satisfaire à ces besoins, notamment avec des outils pour collationner les documents au niveau des œuvres et des expressions et pour établir des relations.

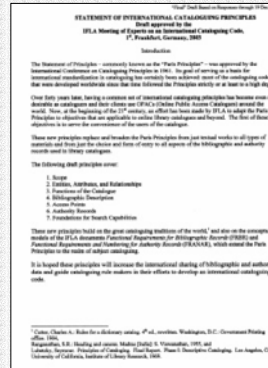


À l'aide d'une nouvelle terminologie, le modèle conceptuel des SFNB décrit les entités, les relations et les attributs. Plutôt que de se restreindre à un format de communication particulier ou à une structure de données précise, le modèle décrit les attributs nécessaires aux notices bibliographiques de niveau national, c'est-à-dire les éléments obligatoires et optionnels. Ce modèle propose de nouvelles possibilités de structure de la description bibliographique et de points d'accès qui pourraient orienter la conception de règles davantage axées sur les principes, plus cohérentes et moins redondantes. Elles seraient donc plus économiques et plus simples à mettre en œuvre.

Par exemple, l'information actuellement fournie à plusieurs reprises dans les notices bibliographiques pour les noms de personnes et de collectivités ou les titres d'œuvres et d'expressions, pourrait être consignée une seule fois par différentes structures. En d'autres mots, cela ressemblerait aux notices d'autorité actuelles sur les titres uniformes et liés à l'ensemble décrivant les manifestations et les objets. Nous pourrions également envisager de relier les vedettes-matières et les numéros de classification aux « notices » de l'œuvre et de l'expression. Ainsi, ces attributs seraient des éléments intrinsèques des notices liées aux manifestations et aux objets connexes. Il s'agit d'une autre façon d'éviter la répétition de l'information dans la notice bibliographique, comme cela se fait à l'heure actuelle. Ce concept sera élaboré plus en détail dans la RDA.

## Historique

- Décembre 2003
- Mise à jour des Principes de Paris
  - Réunion d'experts de l'IFLA sur un code international de catalogage (version provisoire de la Déclaration de principes de Frankfurt du IME ICC)



En plus des SFNB, l'IFLA a également rédigé une version provisoire d'une déclaration de principes internationale sur le catalogage, qui est maintenant à l'étude pour approbation par les décideurs internationaux du domaine. Nouveau texte publié en décembre 2003, la Déclaration met à jour et réitère les Principes de Paris, en y intégrant les SFNB et un examen des catalogues en ligne et de la planification des futurs systèmes. On prévoit que la version finale de la Déclaration sera prête en 2007, après une série de réunions régionales à l'échelle internationale des instances décisionnelles et de spécialistes en matière de catalogage. La première réunion du IME ICC s'est tenue à Frankfurt, en Allemagne, en 2003 et la dernière aura lieu en Afrique du Sud en 2007.

## Historique

- Normes sur les communications
  - MARC
    - UNIMARC
    - MARC 21
    - MODS/MADS
    - MARCXML
  - DTD XML
  - Prochaine génération?
- Normes sur les métadonnées
  - Dublin Core
  - MPEG 7
  - VRA
  - EAD
  - ISBD (aussi norme sur le contenu/affichage)

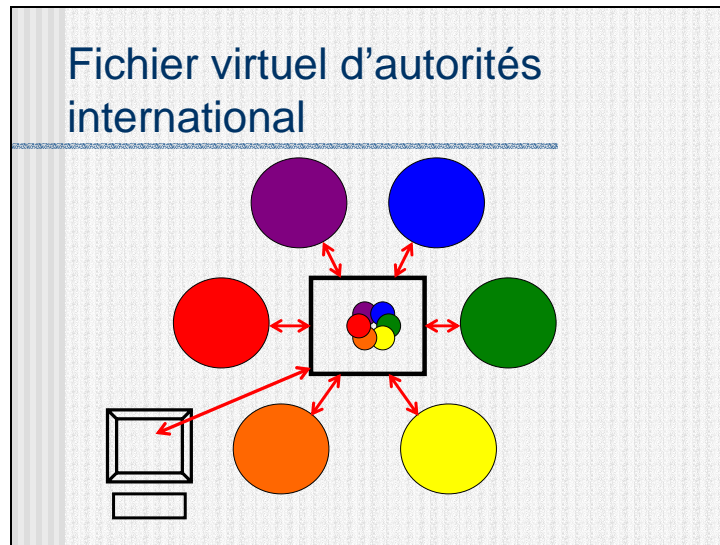
Quels autres éléments ont contribué à la situation actuelle?

Les règles de catalogage ont défini des normes sur le **contenu**; elles mettent l'accent sur le contenu des éléments des données et sur la méthode d'inscription dans les notices bibliographiques et les notices d'autorité. Depuis la fin des années 1960, ces notices sont consignées dans les notices MARC, un format de communication permettant de **transmettre** n'importe où dans le monde les notices en format lisible par machine. Des systèmes ont été conçus dans les années 1970 pour utiliser les notices MARC et réorganiser l'information fournie dans celles-ci pour les afficher en ligne et les indexer dans des catalogues d'accès public en direct (OPAC) et des systèmes intégrés de bibliothèques.

On crée maintenant d'autres structures dans le secteur numérique ainsi que de nouvelles façons d'organiser l'information pour décrire les ressources et donner l'accès à celles-ci. Les règles de catalogage ne doivent pas être liées à un format de communication particulier. En outre, elles définissent une norme sur le contenu pour les éléments des descriptions bibliographiques et des points d'accès qui pourrait être utilisée par n'importe quelle nouvelle norme sur les métadonnées, comme la norme Dublin Core. Les normes sur les métadonnées définissent les catégories d'éléments de données à inclure dans la notice, mais précisent rarement le mode d'organisation du contenu de ces éléments ou la



source à utiliser pour trouver le contenu de ces éléments. En fait, les normes fournissent uniquement les étiquettes à utiliser, comme « titre » ou « date ». Par ailleurs, l'ISBD indique également les éléments à consigner dans les descriptions et l'ordre de présentation de ceux-ci. Elle devient même une norme sur le contenu pour déterminer la principale source d'un élément précis d'une donnée et sur la méthode d'organisation de cet élément pour établir une description cohérente. D'autres normes sur le contenu, comme la norme « Describing Archives – A Content Standard » et « Cataloging Cultural Objects » ont été publiées ou sont en cours d'élaboration.



Le fichier virtuel d'autorités internationales s'avère un autre élément ayant une incidence sur notre réflexion sur la RDA. Dans le cadre de l'examen mené par l'IFLA sur la forme et la structure des vedettes de collectivité, le groupe de travail a conclu qu'il ne serait pas pratique d'imposer de règles précises d'utilisation internationale pour les noms de collectivités. Plutôt que de s'appuyer sur la notion traditionnelle du Contrôle bibliographique universel (CBU) prônée par l'IFLA, où une vedette autorisée pour une entité donnée serait la même pour tous les utilisateurs partout dans le monde, une nouvelle conception du contrôle bibliographique fait son chemin depuis le milieu des années 1990. Celle-ci reconnaît le besoin de l'utilisateur de lire les vedettes dans sa langue. Les notices d'autorité créées par les organismes bibliographiques nationaux pourraient être reliées et les différents scripts et conventions de structure pourraient être conservés et utilisés pour afficher la langue / script demandé par l'utilisateur. Le diagramme illustre un modèle à l'essai; d'autres doivent également faire l'objet de recherches plus poussées. Dans le cadre du modèle illustré, la création et la gestion des notices d'autorité incombent aux organismes bibliographiques, comme à l'heure actuelle. Il offre également un meilleur potentiel de variabilité dimensionnelle, qui permettrait de relier entre eux tous les fichiers de notices d'autorité à l'échelle mondiale. Le fichier est dit virtuel car il ne dispose pas d'une base de données avec tous les fichiers, mais il crée

des liens aux dossiers complets conservés par les organismes bibliographiques nationaux. Le projet a comme objectif de conserver les formats locaux, de relier différents fichiers établis à l'aide de divers codes de catalogage tout en répondant aux besoins des utilisateurs. L'OCLC, la Library of Congress et la Deutsche Bibliothek ont signé à Berlin en août 2003 un protocole d'entente sur un projet axé sur ce modèle, qui permettra de relier entre elles les notices d'autorité sur les noms de personne. Le projet vise à rendre cette information largement accessible aux utilisateurs du monde entier. Il reste encore beaucoup de pain sur la planche pour y arriver, mais la technologie actuelle permet d'effectuer les essais nécessaires.

Nous prévoyons inclure dans la RDA une partie III portant sur le contrôle d'autorité.



À la lumière de tous ces événements et activités réalisés jusqu'à maintenant, le JSC a dressé en 2002 un plan stratégie pour les AACR, récemment révisé. Le texte est disponible (en anglais seulement) à l'adresse Web indiquée ci-dessus. Nous travaillons actuellement (juillet 2005) à une nouvelle révision du document.

## Définition de la RDA

- Une nouvelle norme sur la description des ressources et l'accès à celles-ci
- Conçue pour un environnement numérique
  - Produit accessible par le Web (également sur papier)
  - Description de toutes les ressources numériques et analogiques et accès à celles-ci
  - Les notices ainsi créées sont utilisables dans un environnement numérique (Internet, catalogues d'accès public en direct, etc.)

Nous voulons faire de la RDA une nouvelle norme pour la description des ressources et l'accès à celles-ci, conçue pour un environnement numérique.

On définit un environnement numérique comme suit :

Outil accessible par le Web

Outil de catalogage de ressources numériques et de tous les autres types de ressources

Outil de création de notices destinées à une utilisation dans un environnement numérique, par le Web, les catalogues d'accès public en direct, etc.

## Définition de la RDA

- Norme multinationale sur le contenu pour la description bibliographique et l'accès aux ressources pour tous les médias
- Conçue pour utilisation dans les communautés de langue anglaise; elle peut aussi être utilisée dans d'autres
- Aucun lien au format de communication (p. ex., MARC 21) utilisé pour transmettre l'information

Le plan stratégique pour la RDA établi par le JSC a été approuvé par le Committee of Principals. Il s'agit d'un document en constante évolution.

Dans la déclaration d'intention au sujet des AACR, maintenant la RDA, on affirme qu'il s'agit d'une norme multinationale sur le contenu pour la description bibliographique et l'accès aux ressources pour tous les médias. Il n'existe aucun lien au format de communication utilisé pour transmettre l'information. La RDA est conçue pour utilisation dans les communautés de langue anglaise; elle peut aussi être utilisée dans d'autres.

## Raison d'être de la RDA

- Permettre aux utilisateurs de catalogues bibliothécaires et d'autres outils de trouver et d'utiliser les ressources répondant à leurs besoins d'information
- Satisfaire aux besoins des utilisateurs concernant les SFNB
  - Trouver, identifier, sélectionner et se procurer
- Aller au devant des besoins des utilisateurs concernant les SFNB, p. ex.,
  - *Utiliser* les ressources
  - *Gérer* les collections
  - *Naviguer* dans les systèmes

Le plan explique ensuite les tâches de l'utilisateur des SFNB soit trouver, identifier, sélectionner et se procurer.

Notre code a donc également comme but fondamental d'organiser l'information, de fournir des descriptions uniformes et un accès constant aux utilisateurs pour leur permettre de trouver l'information recherchée.

La raison d'être du catalogage, ce sont les utilisateurs.

## Buts

1. Maintien des principes comme fondement et ajout d'attributs pour tous les types de documents
2. Utilisation internationale, mais à partir des conventions et des usages de l'anglais
3. Facilité d'utilisation et d'interprétation

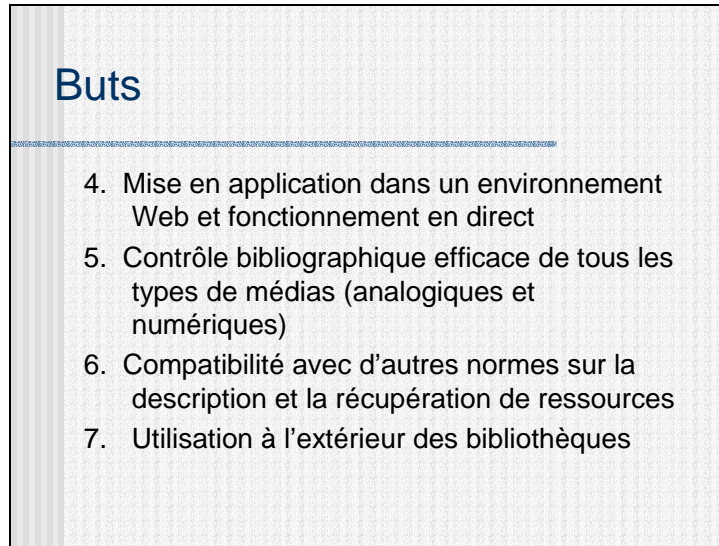
En tablant sur ces atouts, le plan stratégique fixe sept buts :

Premièrement (en deux volets) : Maintenir les règles fondées sur les principes et inclure des éléments descriptifs sur tous les types de documents.

Deuxièmement : Poursuivre les efforts pour rendre le code utilisable partout dans le monde, en espérant pouvoir autoriser d'autres langues et conventions nationales au besoin, tout en fonctionnant selon les conventions et les usages de l'anglais.

Troisièmement : rendre le code réellement plus facile à utiliser et à interpréter.





## Buts

4. Mise en application dans un environnement Web et fonctionnement en direct
5. Contrôle bibliographique efficace de tous les types de médias (analogiques et numériques)
6. Compatibilité avec d'autres normes sur la description et la récupération de ressources
7. Utilisation à l'extérieur des bibliothèques

Quatrièmement : Le code sera l'une des principales normes sur le contenu pour les environnements en direct et sur Internet, et non seulement pour les catalogues traditionnels des bibliothèques.

Cinquièmement : Le code touchera les documents analogiques et numériques.

Sixièmement : Le code cherchera à assurer la meilleure compatibilité avec d'autres normes pour la description et la récupération de ressources, comme l'ISBD.

Septièmement : Le code sera utilisé par les bibliothèques, mais également à l'extérieur de ce cadre, par exemple l'application des métadonnées du Dublin Core dans Internet ou pour les documents ONIX actuellement utilisés par les éditeurs. Il pourrait également servir à la mise en place de futurs systèmes créés sur le modèle des SFNB et qu'utiliseraient les archives, les musées, les organismes de gestion des droits, les éditeurs et les créateurs d'objets numériques.

## Objectifs du plan stratégique

1. Nouvelle version – 2008
  - Nouvelles introductions
    - Principes, fonctions du catalogue, information sur le concept
  - Règles sur le contenu, exemples à jour
  - Contrôle d'autorité
  - Définition des termes des SFNB, si cela est utile
  - Simplification
    - Diminuer les redondances
    - Améliorer la cohérence entre tous les types de contenu
2. Rayonnement auprès d'autres communautés
3. Produit / outil Web

Le plan stratégique énumère ensuite trois objectifs.

Le premier concerne la création d'ici 2008 d'un nouveau code conçu pour utilisation dans un environnement Web et compatible avec les mesures internationales visant à améliorer les codes de catalogage.

Pour le **premier objectif**, on prévoit les tâches suivantes : rédiger de nouvelles introductions qui décrivent les principes sur lesquels reposent les règles, décrire les fonctions du catalogue et fournir des renseignements sur le concept afin d'aider les catalogueurs à comprendre la démarche à suivre, pour qu'ils prennent des décisions éclairées. Au besoin, des règles sur le contenu et des exemples à jour seront intégrés au nouveau code. Celui-ci expliquera le concept du contrôle d'autorité et ceux des Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques, tout en diminuant les redondances actuelles des règles et en améliorant la cohérence entre les pratiques pour tous les types de contenu.

Autre tâche liée à cet objectif, la tenue d'ateliers et de séances de formation à l'appui de la mise en œuvre de la nouvelle version des règles dans la communauté des bibliothèques et à l'extérieur de celle-ci. Cette tâche s'inscrit dans le **deuxième objectif**, qui est de joindre d'autres communautés par le biais du site Web, afin de mieux harmoniser les

règles aux autres normes et d'intensifier les efforts visant à faire connaître les règles sur les descriptions des ressources et l'accès.

Le **troisième objectif** est de fournir une version Web du nouveau code, en plus de la version papier. Il ne s'agirait pas d'une version du document en format pdf, mais d'une version dotée de fonctionnalités additionnelles.

## Structure de la RDA (proposition)

---

- Introduction générale
- Partie I - Description
- Partie II - Relations
- Partie III – Contrôle d'autorité
- Annexes
  - Affichage des SFNB, dans les catalogues d'accès public en direct, etc.
  - Abréviations, lettres majuscules, nombres
- Glossaire

Je tiens maintenant à faire un survol des opinions actuelles sur la structure du nouveau code. En voici les grandes lignes. Les parties I et II communiqueront des renseignements sur l'accès. Les utilisateurs qui veulent seulement consigner une brève description pourraient se contenter de la partie I, tandis que ceux qui veulent décrire les relations à d'autres œuvres et entités pourraient utiliser également la partie II. La plupart des bibliothèques devraient utiliser les trois parties, pour inclure le contrôle d'autorité.

À la fin du code, les lecteurs trouveront des annexes sur les affichages, les abréviations, l'utilisation des majuscules et des nombres ainsi qu'un glossaire.

## Introduction générale (proposition)

- Objet et portée du code
- Objectifs et principes intrinsèques
- Normes et lignes directrices connexes
  
- Brève section; envisager l'insertion de liens vers les documents pertinents complets portant sur les principes et le concept

Pour l'introduction générale en tête du nouveau code, nous prévoyons donner des renseignements fondamentaux sur la raison d'être et la portée du code, les objectifs et principes sous-jacents et les normes et directives connexes.

Nous tenons à ce que l'introduction soit brève, et envisageons l'insertion de liens à la version complète du code ou aux documents pertinents sur les principes et les concepts.

## RDA – Partie I (proposition)

- Chap. 0. Introduction
- Chap. 1. Directives générales sur la description des ressources
- Chap. 2. Identification de la ressource
- Chap. 3. Description des caractéristiques techniques
- Chap. 4. Description du contenu
- Chap. 5. Information sur la source suggérée
- Chap. 6. Information sur un objet précis

Voici la structure d'ensemble proposée pour la partie I.

Introduction

Directives générales sur la description des ressources

Identification de la ressource

Description des caractéristiques techniques

Description du contenu

Information sur la source suggérée

Information sur un objet précis

Certains membres du JSC suggèrent de regrouper les chapitres 5 et 6, et de mettre l'accent sur les moyens de se procurer un objet.

La nouvelle organisation du code vise à corriger les problèmes de l'actuelle structure axée sur la catégorie de documents. Avec la nouvelle organisation, la description des ressources dotées de multiples caractéristiques sera réalisable avec une souplesse accrue.

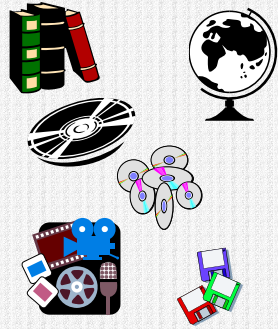
## RDA – Partie I (proposition)

- Éléments / attributs des données pour la description des ressources
  - Objet et portée (besoins des utilisateurs concernant les SFNB)
  - Source de l'attribut
  - Méthode d'inscription de l'attribut
  - Remarques sur l'attribut
  - Attribut comme point d'accès
    - Contrôlé
    - Non contrôlé

Bien qu'il s'agisse encore d'une proposition, nous suggérons d'organiser la partie I par éléments de données (également appelés « attributs »), avec une mention des besoins des utilisateurs des SFNB. Il y aura une mention de la source de l'attribut, de la façon de consigner celui-ci, y compris à titre de remarques, ainsi que des renseignements sur l'utilisation de l'attribut comme point d'accès contrôlé ou non.

### RDA – Partie I (proposition) IGGD / ISGD c. type et forme de support

- Médias imprimés et graphiques
- Médias micrographiques
- Médias tactiles
- Médias tridimensionnels
- Médias audios
- Médias graphiques, films et vidéos projetés
- Médias numériques



Lors des ébauches antérieures, nous avons examiné la question du type et de la forme du support, en utilisant une terminologie semblable à celle utilisée dans la diapositive. Ces termes sont essentiellement fondés sur les catégories de support établies pour les SFNB. Nous prévoyons maintenant demander à un groupe de travail de dresser une liste des types et formes de contenu et de supports pour celui-ci. Il a été suggéré d'utiliser ces éléments plutôt que les Indications générales du genre de document (IGGD) ou même les Indications spécifiques du genre de document (ISGD).

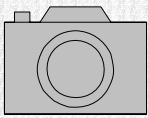

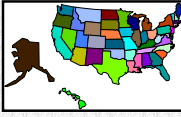

Cette approche se distingue des divisions de catégories de documents des AACR2, qui mêlent à des catégories de contenu certains supports, comme des livres, des manuscrits, des microformes, etc.

Nous suggérons que ces supports soient considérés des éléments de données distincts et qu'un groupe de travail spécial se penche sur la question des catégories.



## RDA – Partie I (proposition) Type et forme du contenu

- Texte
- Musique
- Ressources cartographiques
- Graphiques
- Ressources tridimensionnelles
- Sons
- Images en mouvement
- Données, logiciels et contenu interactif



Voici quelques-unes des catégories de types et de formes de contenu.

## Survol de l'examen de l'ébauche de la partie I des AACR3

- Remaniement de la structure et de l'organisation
- Liens plus étroits avec les SFNB
- Regroupement, sous l'élément pertinent de la description, des directives générales et des directives additionnelles et spéciales pour des types particuliers de contenu, de médias ou de mode de publication

Avant d'examiner les plans envisagés pour les parties 2 et 3 de la RDA, permettez-moi de passer en revue certaines questions soulevées à la suite de l'examen de l'ébauche de la partie I des AACR3. L'insatisfaction à l'égard de la structure et de l'organisation de l'information dans l'ébauche de la partie I est l'un des facteurs ayant motivé le changement d'approche pour la nouvelle version des règles.

La partie I de la RDA sera davantage conforme au modèle des SFNB et mettra l'accent sur les attributs de l'œuvre, de l'expression, de la manifestation et de l'objet utilisés pour identifier la ressource et en décrire les caractéristiques techniques et le contenu. Ce sont les éléments des données. En outre, le nouveau code tablera sur les besoins des utilisateurs des SFNB, soit trouver, identifier, sélectionner et se procurer, qui deviendront des consignes sur le moment pertinent d'inclure un élément ou un point d'accès.

Les directives générales, ainsi que des directives additionnelles et spéciales visant des types particuliers de contenu, média ou mode de publication seront regroupées dans la section touchant l'élément pertinent de la description. Selon les commentaires reçus, la structure proposée n'était pas la bonne.

## Commentaires sur l'ébauche de la partie I des AACR3

- Importance accordée à la description / Sources d'information - à préciser
  - Proposition de la LC et document de suivi du rédacteur
- Généralisation – Jugée positive dans l'ensemble; quelques réserves
- Indication générale du genre de document – On s'entend sur le besoin de changement, mais pas sur l'orientation proposée
  - Groupe de travail sur le type / la forme du contenu et le type / la forme du support

Certains intervenants ont également signalé que les sections sur les sources d'information et l'importance accordée à la description doivent être précisés. La Library of Congress a d'ailleurs soumis une proposition de révision de la règle à titre de solution et le rédacteur a également formulé une proposition de suivi.

L'orientation adoptée sur la généralisation des règles a suscité des commentaires généralement positifs, mais certaines réserves ont été émises.

En ce qui concerne les propositions touchant les IGGD, il est clair que les intervenants veulent un changement, mais la solution proposée ne soulève pas l'enthousiasme. Le JSC prévoit mettre sur pied un groupe de travail pour examiner le type et la forme du contenu ainsi que le type et la forme du support.

## Commentaires sur l'ébauche de la partie I des AACR3

- Documents non publiés – Trop grande priorité accordée aux livres
  - Révision par la LC de la règle pour répondre aux besoins en matière de documents d'archives et de manuscrits
  - Autodescriptif ou non
- Ressources publiées en parties successives et ressources intégratrices - Pas de chapitres distincts
  - Le rédacteur insérera à la suite de la règle générale, avec une description claire de sa portée
  - Ne pas utiliser la zone 3 « numérotation » pour les monographies publiées en multiples parties (réserver son utilisation aux publications en série, comme avec la règle antérieure)

Par ailleurs, des personnes ont affirmé que les règles accordaient une trop grande priorité aux livres, en particulier à ceux publiés par rapport aux documents non publiés. Nous examinons la possibilité de préciser si la ressource s'autodécrit ou non : porte-t-elle une mention de titre, d'un créateur ou d'une date, ou ces renseignements doivent être trouvés ailleurs? La Library of Congress rédigera une proposition de révision de la règle pour donner des consignes précises sur les manuscrits et le matériel archivistique, consignes qui pourraient s'avérer nécessaires maintenant que le chapitre 4 (manuscrits) des AACR2 est jugé désuet.

L'ébauche comprend des chapitres distincts sur les ressources publiées en parties successives et sur les ressources intégratrices, ce qui ne fait pas l'affaire de certaines personnes. Le rédacteur a suggéré d'ajouter les règles sur ces types de **ressources à durée continue et finie** à la suite de la règle générale sur les éléments pertinents des données. À l'instar de plusieurs répondants, le JSC estime qu'il ne faut pas utiliser la zone 3 (numérotation) pour les monographies publiées en plusieurs parties, mais plutôt revenir à la pratique actuelle d'en restreindre l'utilisation aux publications en série.

## Commentaires sur l'ébauche de la partie I des AACR3

- Description des caractéristiques techniques – Règles générales distinctes des règles particulières pour chaque type de contenu / support – Cette méthode est critiquée
  - Le rédacteur regroupera les règles, en précisant la portée de chacune
  - Séparer le type / forme de contenu et le type / forme de support du domaine pour donner une plus grande marge de manœuvre
- Simplification – Pas assez poussée
  - Proposition de la LC (exemple) pour la zone de publication

Nous avons reçu des critiques sur la structure des règles distinctes sur la description des caractéristiques techniques. Le rédacteur suggère maintenant une organisation par élément de données, en précisant la portée de celles-ci et en séparant le type et le format du contenu et le type et le format du support du domaine des éléments, afin d'avoir une plus grande marge de manœuvre dans la rédaction des descriptions.

Des intervenants ont également souligné qu'il fallait simplifier davantage les règles. La Library of Congress a d'ailleurs préparé une autre proposition de révision de la règle, en prenant comme exemple la zone de publication, pour déterminer dans quelle mesure nous sommes prêts à simplifier les règles.

## Commentaires sur l'ébauche de la partie I des AACR3

- Réponse aux commentaires
  - Le JSC examinera le document de discussion (compilation de tous les commentaires reçus)
    - S'il y a consensus, le rédacteur intégrera les commentaires à la prochaine version
    - S'il n'y a pas de consensus, le JSC révisera les propositions

Les commentaires ont été compilés dans un guide de discussion, qui est maintenant examiné par le JSC aux fins d'un regroupement plus poussé des recommandations. Le JSC passera en revue les recommandations et lorsqu'il aura consensus, le rédacteur intégrera les suggestions à la prochaine ébauche du document. S'il n'y a pas de consensus, le JSC poursuivra les discussions et élaborera des propositions précises.

### Examen de l'ébauche de la partie I des AACR3 - évaluation du processus

- Le processus a été difficile pour tous
  - Plusieurs intervenants ont eu de la difficulté à obtenir l'ébauche
  - Pour tous, les délais imposés pour l'examen étaient trop serrés
  - Rayonnement limité à l'extérieur des groupes clients du JSC
  - Recours à des voies officieuses pour joindre le JSC
  - La compilation des commentaires est une tâche d'envergure
  - L'utilisation positive des critiques constitue un exercice ardu

Nous avons beaucoup appris du processus d'élaboration de cette première version de la partie I des AACR3. Très complexe, le travail a suscité beaucoup de plaintes, y compris des membres du JSC.

Nous savions que l'accès au document était problématique pour beaucoup de gens, mais les éditeurs nous ont demandé d'en restreindre la diffusion.

Nous savions que la période d'examen était brève. Cela dit, le calendrier des travaux prévoyait trois mois d'examen pour chaque partie.

Nous avons fait parvenir l'ébauche à d'autres organismes internationaux d'établissement des règles, ainsi qu'aux collectivités responsables de l'ISSN et du Dublin Core pour obtenir leurs commentaires. Toutefois, nous voulions en faire davantage.

Des intervenants et des organismes nous ont dit vouloir une voie de communication plus directe au JSC. Le travail de compilation des commentaires aux fins de communication et d'adoption de mesures a été une lourde tâche pour les membres et la secrétaire du JSC.

Du ton et de la sévérité des critiques, il apparaît clairement que certains intervenants étaient fâchés. Cela dit, le JSC a également reçu bon nombre de suggestions constructives et de commentaires utiles qui ont contribué à corriger le tir.

## Examen de l'ébauche de la partie I des AACR3 - évaluation du processus

- Le processus est une réussite
  - À lui seul, le CC:DA a suscité de très nombreux commentaires et critiques (de nature explicative, pertinente, etc.)
  - L'équipe de rédaction (Committee of Principals, JSC et rédacteur) ont fait preuve d'audace et de créativité pour réorienter les travaux, à la lumière des commentaires
    - L'équipe de rédaction revoit le contenu
    - L'équipe de rédaction revoit le processus
- Merci à tous ceux qui ont participé
- Continuez à participer!

Malgré son caractère difficile, le processus s'est avéré utile pour le JSC et le rédacteur, qui en ont tiré des renseignements pertinents et utiles. Plutôt que de se sentir personnellement visés par les commentaires reçus, les membres du comité ont cherché à en tirer profit pour changer de façon dynamique et créative l'orientation du document.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé au processus et vous demandons de demeurer actifs pour la suite des travaux d'élaboration de la nouvelle norme.

Je souhaite maintenant discuter à nouveau de la structure et de l'organisation de cette nouvelle norme. J'ai déjà expliqué la partie I, qui porte sur la description et partiellement de l'accès. Ce sujet fait également l'objet d'un examen dans la partie II.



## RDA – partie II (proposition)

<ul style="list-style-type: none"><li>■ Relations<ul style="list-style-type: none"><li>■ Œuvres</li><li>■ Expressions</li><li>■ Manifestations</li><li>■ Objets</li><li>■ Personnes</li><li>■ Collectivités</li><li>■ Familles</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Citations<ul style="list-style-type: none"><li>■ Œuvres</li><li>■ Expressions</li><li>■ Manifestations</li><li>■ Objets</li></ul></li><li>■ Simplifier le choix de point d'accès principal aux citations d'œuvres</li></ul>
--	---

En ce qui concerne la partie II, nous proposons un examen des relations, c'est-à-dire les œuvres, expressions, manifestations et objets liés, ainsi que les personnes, les collectivités et les familles qui jouent un certain rôle à l'égard de la ressource décrite. On évoque la possibilité de remplacer l'expression « vedette principale » par « point d'accès principal ». Le concept demeure cependant le même, soit de mettre l'accent sur le créateur de l'**œuvre** présente dans la manifestation à cataloguer. Le principe de la paternité de l'œuvre est toujours fondamental pour les citations et demeure un outil clé pour classer les affichages, soit à titre de principale méthode de classement alphabétique pour un ensemble de notices récupérées ou comme outil secondaire de classement, par exemple d'après le sujet.

Il y a plusieurs années, le JSC s'est à nouveau penché sur la règle de 3, examen qui avait suscité un vaste débat. Il est probable que cette option sera maintenue, pour des raisons de coûts. Nous reconnaissons cependant la pertinence pour l'utilisateur ultime de pouvoir récupérer toutes les œuvres d'un auteur, même si celui-ci est le 4<sup>e</sup> ou le 5<sup>e</sup> auteur d'une œuvre créée en collaboration.

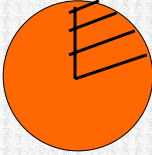
## RDA – partie II (proposition)

- Examen des règles spéciales du chapitre 21 des AACR2
  - Œuvres musicales
  - Œuvres d'art
  - Documents juridiques
  - Documents religieux
  - Dissertations en soutenance de thèse
- Propositions du JSC de supprimer, de simplifier, etc.

Le JSC s'est donné comme tâche d'examiner les règles spéciales régissant les œuvres musicales, d'art, les documents juridiques, religieux et certaines dissertations en soutenance de thèse, afin de déterminer s'il est possible de simplifier ou de généraliser ces règles et de régler les autres questions en suspens. C'est là une bonne occasion d'évaluer quelles révisions aux règles s'imposent dans ce domaine.

## Notice de l'œuvre / de l'expression

- Les classiques de la littérature par rapport aux études scientifiques
- Exemples dans la base de données de l'OCLC
  - Stephen King
    - 102 œuvres, 231 manifestations
  - *Hamlet*, de Shakespeare
    - Une œuvre, 2696 manifestations
  - J.K. Rowling, (histoires de Harry Potter)
    - 28 œuvres, 300 manifestations



En ce qui concerne les citations d'œuvres et d'expressions, nous savons qu'elles sont plus utiles pour certains types de documents ou certains sujets. Par exemple, dans le secteur de la publication d'œuvres littéraires, il est courant d'avoir de nombreuses éditions et traductions d'œuvres et beaucoup de manifestations de celles-ci au fil des ans. Par contre, dans les secteurs des sciences ou du génie, une œuvre est généralement publiée une seule fois, avec une seule manifestation.

L'OCLC a effectué une première recherche pour déterminer combien de ses notices sont liées à des œuvres, des expressions et des manifestations. L'examen a révélé que moins de 20 % de l'ensemble des notices visent des œuvres faisant l'objet de plus d'une manifestation. Quelques exemples sont fournis dans la présente diapositive.

La conclusion probable sera qu'une seule notice bibliographique du niveau des manifestations est nécessaire pour la majorité des notices créées. Nous voudrions cependant fournir l'information additionnelle sur l'œuvre/l'expression lorsque nous avons plusieurs manifestations de l'œuvre, ce qui nous permettra de localiser ces notices dans les affichages du catalogue. Devrions-nous établir des liens aux notices d'autorité pour les œuvres/expressions? Si cette méthode est adoptée, nous pourrions ainsi éviter le dédoublement de catalogage par sujet. En d'autres mots, il s'agirait de créer une notice d'autorité pour l'œuvre/l'expression, à laquelle relier les diverses manifestations.

## RDA - partie III (proposition)

---

- Contrôle d'autorité
  - Objet et portée
  - Formes autorisées
  - Formes variantes

Nous proposons que la partie III porte sur le contrôle d'autorité et qu'elle décrive l'accès contrôlé nécessaire pour assurer la précision des recherches. Cette partie devrait concerner les formes autorisées de noms et les formes variantes qui pourraient servir de référence ou être regroupées pour les autres formes d'affichage. Cette partie touchera également l'établissement de noms autorisés pour les personnes, les collectivités et les familles (qui pourraient en fait être également un type de collectivités) ainsi que les citations d'œuvres et d'expressions.

## Annexes (proposition)

- ISBD et autres normes d'affichage
- Abréviations
- Lettres majuscules
- Nombres
- Glossaire
  - Possibilité d'inclure des hyperliens du texte aux termes du glossaire

Nous prévoyons ajouter plusieurs annexes et un glossaire. Vous remarquerez d'ailleurs que les normes d'affichage sont présentées dans une annexe, plutôt que dans le corps du document. Grâce à cette façon de faire, les règles peuvent être appliquées dans divers types d'affichage, comme ceux actuellement utilisés dans les catalogues d'accès public en direct (OPACs).

### Échéancier pour les RDA (proposition)

- **Juillet 2005** : Prospectus
- **Octobre 2005-Avril 2006** : Achèvement de l'ébauche de la partie I et examen par les intervenants
- **Mai-Septembre 2006** : Achèvement de l'ébauche de la partie II et examen par les groupes intéressés
- **Octobre 2006-Avril 2007** : Achèvement de l'ébauche de la partie III et examen par les groupes intéressés
- **Mai-Septembre 2007** : Achèvement de l'introduction générale, des annexes et du glossaire
- **2008** : Publication

Voici le calendrier des travaux, de maintenant jusqu'à la publication de la RDA.

Certains jugeront cet échéancier ambitieux, tandis que d'autres trouveront que le processus est trop lent. Compte tenu de la nécessité de consulter les intervenants et les autres organismes d'établissement des règles à l'échelle mondiale, j'estime que cet échéancier est très exigeant.

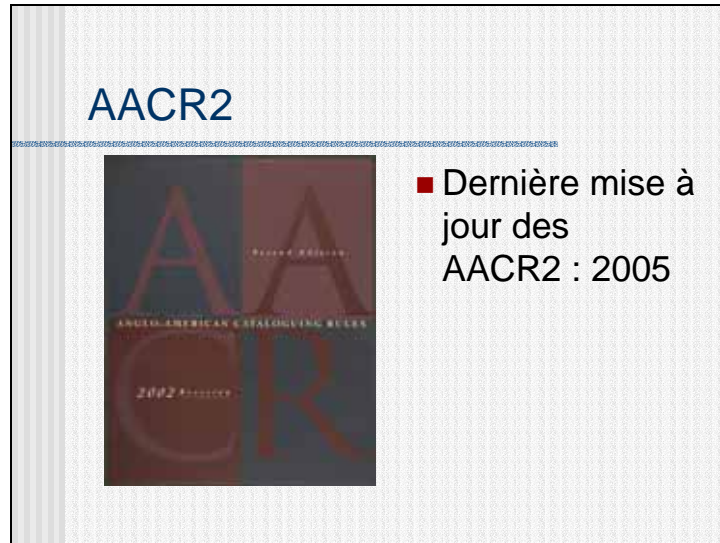
Fait à noter, le calendrier des travaux coïncide parfaitement avec les réunions régionales sur la nouvelle Déclaration des principes internationaux de catalogage qu'organiserà l'IFLA à l'échelle internationale d'ici 2007. L'IFLA prévoit que les consultations avec toutes les instances d'établissement des règles seront terminées après la réunion de 2006 en Asie. En 2007, des consultations seront également menées avec des spécialistes en catalogage d'Afrique. L'ultime ébauche des principes devrait donc être prête en 2006, lorsque nous mettrons la dernière main aux introductions, auxquelles seront ajoutés les principes en question - soit en novembre 2006.



**Prochaine réunion du JSC**

- Du 10 au 13 octobre 2005 à Londres, Angleterre

Organisée par la British Library, la prochaine réunion du JSC aura lieu au mois d'octobre. Nous prévoyons maintenir nos réunions officielles deux fois par année (au printemps et à l'automne) avec beaucoup d'échanges par courriel entre celles-ci.



En octobre 2004, le JSC s'est réuni à Cambridge, en Angleterre, et a donné son accord à la dernière mise à jour des AACR2. Cette mise à jour de 2005 est la dernière prévue.

De 2005 jusqu'à la publication de la RDA, nous continuerons à accepter des propositions de révision, qui seront examinées par l'équipe de rédaction aux fins d'ajout à la RDA à l'approche de la conclusion du processus de publication.

La majeure partie des travaux du JSC se feront à l'inverse de la pratique habituelle. En effet, la majorité des révisions de la version provisoire des règlements sera proposée par l'équipe de rédaction et transmise par le JSC aux intervenants aux fins de commentaires et de collecte d'information. Cependant, il incombe à l'équipe de rédaction de prendre les décisions.

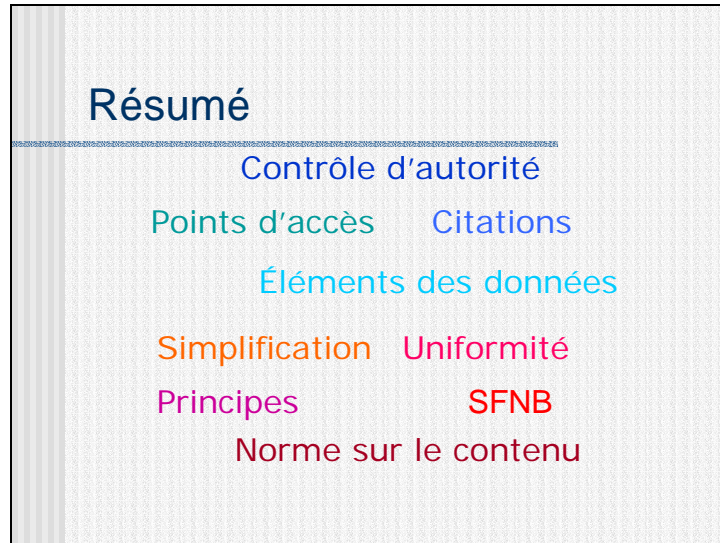
Nous ne prévoyons pas de modifications en profondeur comme celles apportées avec les AACR2 et « l'élimination des superpositions », ou avec la nécessité de convertir les notices antérieures à la RDA. Nous espérons plutôt que les changements envisagés favoriseront une plus grande interopérabilité avec d'autres communautés, grâce à l'instauration d'une norme de contenu utilisable par tous.



Slide 44



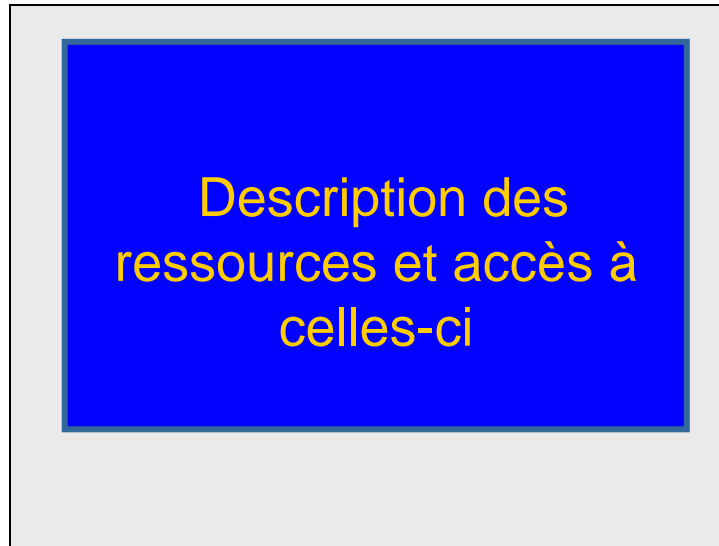
Le JSC prévoit fournir dans son site Web des mises à jour sur ses travaux et d'autres renseignements pertinents. Voici l'adresse du site. Je vous encourage à l'ajouter à votre liste de sites favoris et à poursuivre votre participation aux discussions et à l'examen des ébauches qui seront communiquées par les intervenants.



Comme vous pouvez le constater, nous avons beaucoup de pain sur la planche jusqu'en 2008 pour définir la RDA, les nouvelles règles sur la description des ressources et l'accès.

Tout comme les AACR2, les nouvelles règles deviendront une norme de contenu fondée sur les principes internationaux établis et sur le modèle conceptuel des SFNB. Toutefois, elles seront plus cohérentes et simples, pour faciliter la prise de décisions par les catalogueurs. Nous expliquerons à ceux-ci les divers éléments des données à inclure dans la description, décrirons l'objet et la portée de chaque élément, l'endroit où le trouver et la façon de le consigner. De plus, nous définirons les points d'accès, les citations et le contrôle d'autorité.

Slide 46



Les règles sur la description de ressources et l'accès à celles-ci simplifieront, préciseront et mettront à jour la norme de contenu la plus utilisée dans le monde.

Il y a beaucoup de travail à faire et nous apprécions grandement votre participation et vos idées.

Slide 47



Merci beaucoup.